



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 10 OCTOBRE 2017 À 20H10, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE V.-PAINCHAUD, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

MESSIEURS

- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 10 octobre 2017 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 12 septembre 2017
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 PALÉE 2015-2019
 - 5.2 Proposition pour formation
 - 5.2.1 Loi 122 (d.g. et personnel technique)
 - 5.2.2 Formation pour nouveaux élus (milieu municipal, développement, éthique, etc.)
 - 5.3 Budget 2018 – Modalité, échéancier et comité
 - 5.4 Reddition du Pacte rural

2017-10-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.5 Programme RénoRégion
- 5.6 Résultats de la Coopérative jeunesse de services - Été 2017
- 5.7 Plan d'opération pour les interventions d'urgence hors du réseau routier conforme
- 5.8 MADA – Mise à jour de la politique – État de situation
- 5.9 Culture – Projet d'été 2018
- 5.10 Boues de fosses septiques – Appel d'offres public
- 5.11 Déneigement
 - 5.11.1 Poste de la SQ
 - 5.11.2 Édifice Amable-Bélanger
- 5.12 Étude incendie
- 5.13 Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
 - 5.13.1 Fablab en production et en TI pour nos jeunes et nos entreprises dans une perspective d'innovation
 - 5.13.2 Stages pour étudiants étrangers pour immersion linguistique ou culturelle (projet de vie)
 - 5.13.3 Diffusion Culture et autres activités pouvant rejoindre les gens des communautés
 - 5.13.4 Symbiose industrielle
 - 5.13.5 Agent de maillage agricole
 - 5.13.6 Arterre
 - 5.13.7 Milieux humides
 - 5.13.8 Piste cyclable
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Certificat de conformité – Ville de Montmagny – Zone RbM-129
 - 6.2 PADF (Programme d'aménagement durable des forêts)
 - 6.2.1 Adoption du rapport annuel 2016-2017
 - 6.2.2 Projets
 - 6.2.3 PAFIO (Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel)
 - 6.3 Projets régionaux
 - 6.4 PDZA
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de septembre 2017
 - 8.2 État des revenus et dépenses
 - 8.3 Projets et affectation de surplus
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 12 SEPTEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du 12 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2017-10-02



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

4. RENCONTRE

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 PALÉE 2015-2019

Le plan d'action visant à atteindre la Cible 15/30 est remis aux membres du conseil pour information et suivi. Les quatre axes de développement suivants ont été retenus :

- 1) Rétention de la population;
- 2) Attraction de nouveaux arrivants;
- 3) Formation et éducation;
- 4) Gouvernance municipale.

Ce plan a été élaboré en 2014 et adopté au cours de l'année 2015. Quelques actions ont débuté en 2016. À compter de janvier 2018, nous compilerons les statistiques sur la population, les nouveaux arrivants et autres indicateurs de performance pour mesurer les résultats.

5.2 PROPOSITION POUR FORMATION

5.2.1 LOI 122 (D.G. ET PERSONNEL TECHNIQUE)

La MRC organisera une formation avec un avocat en lien avec la Loi 122 et ses impacts. On se propose de contacter la MRC de L'Islet pour valider son intérêt à organiser une formation conjointe.

5.2.2 FORMATION POUR NOUVEAUX ÉLUS (MILIEU MUNICIPAL, DÉVELOPPEMENT, ÉTHIQUE, ETC.)

Par les années passées, la MRC avait organisé de la formation pour les élus municipaux. La MRC propose à nouveau d'organiser la formation sur le territoire de la MRC de Montmagny (et/ou de L'Islet si jamais ceux-ci souhaitent le faire conjointement).

Les formations sont prévues en janvier ou février 2018 et une offre sera expédiée à chacune des municipalités locales.

5.3 BUDGET 2018 – MODALITÉ, ÉCHÉANCIER ET COMITÉ

- CONSIDÉRANT que cette année, compte tenu de l'élection générale municipale, nous proposons de débiter l'élaboration du budget avec le dépôt d'un premier projet le jeudi 2 novembre 2017 à 13 h 30 avec un premier comité de travail;
- CONSIDÉRANT également l'échéancier de travail proposé déposé;

2017-10-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le comité du budget 2018 soit formé des personnes suivantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- M. Jean-Guy Desrosiers;
- M. Richard Galibois;
- Mme Jocelyne Caron;
- M. Louis Lachance;
- Mme Danye Anctil
- M. Claude Doyon.

QUE ce comité soit un comité rémunéré.

ADOPTÉ

5.4 REDDITION DU PACTE RURAL – PNR3

CONSIDÉRANT que suite au dépôt du rapport en mars dernier, il y avait une coquille d'un projet inscrit à 2 000 \$ qui était financé par deux pactes ruraux différents (une partie dans la PNR3 (1 009 \$) et le solde dans le nouveau FDT (991 \$)). Il s'agissait du projet « Élaboration du carnet de santé pour Lac-Frontière »;

BILAN DU PACTE RURAL 2014-2015

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny approuve le rapport Pacte rural 2014-2015 (Entente 2014-2019) et le fasse parvenir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

5.5 PROGRAMME RÉNORÉGION

- CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des projets réalisés pour 2017-2018;
- CONSIDÉRANT qu'il y a deux municipalités pour lesquelles aucun projet n'a été réalisé et que l'on propose de faire deux projets additionnels vers les municipalités qui ont des listes d'attente comme Montmagny et Sainte-Lucie-de-Beauregard;
- CONSIDÉRANT également que la MRC a une liste d'attente de 66 dossiers et que les besoins d'aide sont grands;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande un budget additionnel de 108 000 \$ pour l'exercice 2017-2018.

ADOPTÉ

2017-10-04

2017-10-05



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.6 RÉSULTATS DE LA COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES – ÉTÉ 2017

La MRC travaille à encourager l'entrepreneuriat jeunesse et elle verse annuellement une aide financière de 500 \$ au CJE de la MRC de Montmagny afin de poursuivre ces actions. L'organisme a fait parvenir un bilan de l'été 2017 relativement aux trois CJS créées sur le territoire.

5.7 PLAN D'OPÉRATION POUR LES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER CONFORME

Le ministère a rendu un programme disponible pour les interventions d'urgence hors du réseau routier. Ce programme est divisé en trois volets. Une copie du programme est en pièce jointe.

La date de tombée était le 31 octobre et le ministère a reporté la date de dépôt au 17 décembre 2017.

VOLET 1 : FINANCEMENT DE 5 000 \$ POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'OPÉRATION

- CONSIDÉRANT l'importance d'établir des règles encadrant les interventions d'urgence en milieu isolé dans le but d'accroître la sécurité des intervenants et la sécurité des personnes se trouvant sur l'ensemble du territoire de la MRC;
- CONSIDÉRANT le cadre de référence publié par le ministère de la Sécurité publique à la suite d'un rapport du protecteur du citoyen;
- CONSIDÉRANT le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI) du ministère de la Sécurité publique;
- CONSIDÉRANT que ce protocole va permettre un inventaire des équipements et ressources régionales servant aux interventions d'urgence en milieu isolé;
- CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux services de sécurité incendie municipaux une aide financière leur permettant d'acquérir de l'équipement de sauvetage hors route;
- CONSIDÉRANT l'obligation pour la MRC de se doter d'un protocole local d'intervention d'urgence afin d'être admissible au programme d'aide financière;

2017-10-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny s'engage à produire un plan d'opération pour les interventions d'urgence hors du réseau routier conforme au **cadre de référence** et au **protocole d'intervention type** du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

VOLET 2 : FINANCEMENT DE 25 000 \$ MAXIMUM 100 000 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT

- CONSIDÉRANT l'engagement à établir un protocole d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT le besoin d'acquisition d'équipement par le Service de la sécurité incendie et de la sécurité de la Ville de Montmagny afin d'assurer le service à la population du Nord de la MRC;
- CONSIDÉRANT le besoin d'optimiser les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beuregard afin d'assurer le service à la population du Sud de la MRC;
- CONSIDÉRANT le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique;

2017-10-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose, conformément au paramètre du programme, une demande d'aide financière pour l'achat de matériel afin d'assurer les interventions définies dans son protocole d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé.

ADOPTÉ

VOLET 3 : FINANCEMENT POUR PROJET AUTRE

- CONSIDÉRANT que le volet 3 permet la réalisation de projets spéciaux en lien avec la sécurité des lieux hors route;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a un secteur touristique relié à des activités de plein air 4 saisons et que ces lieux doivent être mieux sécurisés pour les usagers (touristes, randonneurs, marcheurs, etc.) en cas d'intervention d'urgence;

2017-10-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à déposer un projet dans le cadre du volet 3 du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

ADOPTÉ

5.8 MADA – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE - ÉTAT DE SITUATION

Dépôt, à titre informatif, d'un tableau de bord faisant état de l'avancement de la démarche. Dès que la période électorale sera terminée, il sera important de poursuivre rapidement le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

mandat puisqu'il y a obligation de résultats pour au plus tard le 31 décembre 2018.

5.9 CULTURE – PROJET D'ÉTÉ 2018

- CONSIDÉRANT que la Bibliothèque de la Ville de Montmagny a déposé un projet d'exposition de l'artiste Jean-Paul Riopelle à l'été 2018;
- CONSIDÉRANT que M. Riopelle est l'un des premiers artistes canadiens à bénéficier d'une notoriété internationale et que c'est vraiment unique qu'une région puisse offrir une exposition de ses œuvres;
- CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière de 5 000 \$ est souhaitée pour la mise en place de celle-ci pour une période minimale de deux à trois semaines en juin 2018 (et peut-être plus selon le financement obtenu);

2017-10-09

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme qu'elle contribuera à ce projet pour une somme de 5 000 \$ pour l'exercice 2018 et que ce projet vise à faire rendre accessible la culture.

ADOPTÉ

5.10 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT que le contrat se termine le 31 décembre 2017 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de Montmagny;

2017-10-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres public par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour un contrat de collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques selon deux options :

- 1) Option 1 = Contrat de 3 ans;
- 2) Option 2 = Contrat de 5 ans.

ADOPTÉ

5.11 DÉNEIGEMENT

5.11.1 POSTE DE LA SQ

CONSIDÉRANT l'offre de déneigement du stationnement du poste de la SQ;

2017-10-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC



No de résolution
ou annotation

2017-10-12

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny renouvelle le contrat de déneigement pour la somme annuelle de 3 175 \$, plus les taxes, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, avec l'entreprise Jacques et Raynald Morin inc.

ADOPTÉ

5.11.2 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

CONSIDÉRANT l'offre de déneigement du stationnement de l'Édifice Amable-Bélanger;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny renouvelle le contrat pour le déneigement du stationnement de l'Édifice Amable-Bélanger avec Les Entreprises Gilbert Cloutier pour les trois prochaines années au prix suivant :

- 4 550 \$, plus les taxes, saison 2017-2018;
- 4 650 \$, plus les taxes, saison 2018-2019;
- 4 750 \$, plus les taxes, saison 2019-2020.

ADOPTÉ

5.12 **ÉTUDE INCENDIE**

L'étude est prévue être présentée au Conseil de la MRC par le consultant le mercredi 22 novembre de 15 h 30 à 17 h 00.

5.13 **FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)**

Essentiellement, il s'agit d'un programme doté d'une enveloppe d'environ 2,5 M \$ pour 2017-2018.

Les projets soumis doivent rayonner sur deux MRC ou plus.

La date de dépôt est le 10 novembre prochain suite à l'appel de projets selon les trois axes suivants:

APPEL À PROJET 2017-2021

Un premier appel à projets lancé le 20 septembre 2017.

Le premier appel de projets porte sur les thèmes suivants : l'environnement, forêt et bioalimentaire; le tourisme et la culture ainsi que sur la qualité de vie des services de proximité et le développement des communautés.

Les objectifs sont, de façons plus spécifiques, de :

- Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable
- Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles
- Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches
- Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir

Les projets qui ne sont pas directement liés à ces objectifs, mais qui cadrent avec les autres priorités régionales pourront également être admissibles s'ils sont jugés prioritaires et urgents par le comité de sélection, composé d'élus.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Une présentation publique du FARR a été organisée conjointement avec la MRC de L'Islet le 4 octobre dernier en présence du MAMOT. Environ 70 personnes ont répondu à l'invitation.

5.13.1 FABLAB EN PRODUCTION ET EN TI POUR NOS JEUNES ET NOS ENTREPRISES DANS UNE PERSPECTIVE D'INNOVATION

- CONSIDÉRANT que le sociofinancement est un outil de financement participatif selon lequel un projet bénéficiant de l'appui d'une communauté peut voir le jour grâce à une quantité appréciable d'apports financiers individuels, si minimes soient-ils;
- CONSIDÉRANT que La Ruche est une plateforme 100 % québécoise et qu'elle vise à encourager l'entrepreneuriat auprès des gens de tous les secteurs d'activités de la communauté;
- CONSIDÉRANT que cet outil est une façon innovante d'aider au financement des projets et qu'il fait également connaître des projets avant même leur réalisation;

2017-10-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny est favorable au concept de mise en place d'un outil de sociofinancement en Chaudière-Appalaches et que la direction de la MRC est autorisée à déposer un projet dans le cadre du FARR et/ou à appuyer un organisme partenaire à le faire.

ADOPTÉ

5.13.2 STAGES POUR ÉTUDIANTS ÉTRANGERS POUR IMMERSION LINGUISTIQUE OU CULTURELLE (PROJET DE VIE)

- CONSIDÉRANT que le manque de main-d'œuvre est un constat de plus en plus généralisé dans plusieurs régions du Québec et que notre région n'y échappe pas;
- CONSIDÉRANT qu'après les entreprises dans le secteur industriel, les entreprises en restauration ainsi que les entreprises offrant des emplois non spécialisés vivent également un manque de main-d'œuvre qui se traduit par des heures de fermeture des commerces;
- CONSIDÉRANT que les MRC de L'Islet et Montmagny souhaite travailler ensemble sur des mesures à mettre en place afin d'offrir des solutions novatrices à ce manque de main-d'œuvre criant et qui s'accroît pour tout le Québec;

2017-10-14

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny, conjointement avec la MRC de L'Islet, dépose un projet d'étude dans le FARR pour la mise en place de stages d'étude à des étudiants internationaux (variant entre 2 et 6 mois) pour des emplois non spécialisés.

ADOPTÉ

5.13.3 DIFFUSION CULTURE ET AUTRES ACTIVITÉS POUVANT REJOINDRE LES GENS DES COMMUNAUTÉS

- CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC de Montmagny ont fait le constat de la difficulté de soit recruter des formateurs pour les activités culturelles et de loisirs, ou de soit organiser un groupe avec suffisamment de participants pour financer le cours;
- CONSIDÉRANT qu'en 2017, les technologies ont beaucoup évoluées et qu'il faut maintenant envisager des manières innovantes d'organiser des activités dans un contexte de loisirs et de culture en tenant compte des contraintes inhérentes aux milieux ruraux;
- CONSIDÉRANT que la MRC de L'Islet est également intéressée à participer aux projets pour l'offre d'activités culturelles et de loisirs à ses municipalités locales;

2017-10-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, conjointement avec la MRC de L'Islet, dépose un projet d'équiper les municipalités du territoire pour être en mesure d'offrir des activités en loisirs et culture via le web avec des outils adaptés et performants.

ADOPTÉ

5.13.4 SYMBIOSE INDUSTRIELLE

- CONSIDÉRANT que la symbiose industrielle (ou économie circulaire) est une action en lien avec le PGMR de la MRC de Montmagny visant à réduire les matières résiduelles générées dans un concept de développement de l'entrepreneuriat;
- CONSIDÉRANT que le concept est en émergence au Québec et qu'il commence à y avoir des exemples concrets de nouvelles entreprises qui utilisent les rebuts d'une entreprise (par exemple : le bois, le verre, etc.) pour créer un nouveau produit;

2017-10-16

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY



No de résolution
ou annotation

2017-10-17

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, en partenariat avec la MRC de L'Islet, dépose un projet de symbiose industrielle conformément aux actions prévues à leur PGMR2 respectif.

ADOPTÉ

5.13.5 AGENTS DE MAILLAGE AGRICOLE POUR LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALCHES

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny entreprend une démarche de PDZA et que l'adhésion à une banque de terres est une recommandation inscrite à tous les PDZA réalisés en Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que l'adhésion à L'ARTERRE prévoit l'engagement d'un agent de maillage à mi-temps et qu'il y aurait intérêt au regroupement de MRC pour offrir ce service;
- CONSIDÉRANT que ce genre de projet proposant un rayonnement régional et correspondant à une priorité de Chaudière-Appalaches;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY

APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny est favorable au concept de mise en place d'un regroupement d'agents de maillage pour faciliter le déploiement du service L'ARTERRE en Chaudière-Appalaches et que la MRC de Montmagny mandate la MRC de L'Islet afin de déposer un projet régional en ce sens dans le cadre du FARR.

ADOPTÉ

5.13.6 ARTERRE

L'agriculture est une activité économique importante dans les municipalités de la MRC de Montmagny. Comme dans beaucoup de domaines, l'agriculture fait face à des enjeux de taille. Ceux-ci concernent principalement la relève agricole, le maintien des entreprises agricoles et le démarrage de nouvelles entreprises. Dans ce contexte, L'ARTERRE se présente comme un outil pour faire face à ces enjeux qui menacent l'agriculture et la vitalité des communautés rurales.

Depuis peu, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) a repris les rôles de la Banque de terres, regroupant une dizaine de MRC, que pilotait la MRC de Brome-Missisquoi. L'objectif est d'offrir le service à l'échelle provinciale via un nouvel organisme appelé L'ARTERRE. En plus



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

de la Banque de terres de Brome-Missisquoi, L'ARTERRE intègre également le projet Banque de fermes du Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) dédié à l'accompagnement au transfert de fermes non apparentées. Ce nouveau service de maillage poursuit le même objectif que la Banque de terres qui vise à accroître la vitalité des communautés en suscitant l'établissement de la relève non apparentée ou celle œuvrant en dehors du cadre familial plus traditionnel. En opération depuis peu, il est maintenant possible d'adhérer au service provincial L'ARTERRE moyennant une cotisation annuelle et l'embauche d'un agent de maillage responsable du déploiement du service à l'intérieur de la MRC.

À titre d'information, une banque de terres ou de fermes permet de jumeler des aspirants agriculteurs avec des agriculteurs ou des propriétaires terriens, selon des ententes sur mesure, soit de location avec ou sans option d'achat, partenariat, transfert, démarrage ou mentorat. Elle vise donc les aspirants entrepreneurs qui veulent s'établir en agriculture, les producteurs agricoles sans relève désirant céder leur exploitation ou ceux qui souhaitent développer leur entreprise agricole par la location ou des partenariats d'affaires. Les propriétaires fonciers ayant des terres disponibles pour des projets agricoles sont aussi ciblés.

Au Québec, la grande majorité des MRC s'étant doté d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ont identifié la mise en place d'une banque de terres et de fermes comme moyen à mettre en œuvre au profit de l'agriculture et de la relève agricole. C'est le cas notamment de la MRC de L'Islet qui a réalisé la démarche du PDZA en 2015-2016.

Le 4 octobre dernier, la MRC de Montmagny a reçu une lettre du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Laurent Lessard, qui confirme l'octroi d'une aide financière pour réaliser un PDZA sur son territoire. En conséquence, il est raisonnable de croire que le PDZA de la MRC de Montmagny pourrait lui aussi comprendre des actions relativement à la mise en place d'une banque de terres et de fermes sur son territoire.

Dans un contexte où les MRC de Chaudière-Appalaches qui possèdent un PDZA ont identifié la mise en place d'une banque de terres et de fermes comme moyen à mettre en œuvre au profit de l'agriculture et de la relève agricole et que, celles-ci envisagent d'adhérer à L'ARTERRE. De plus, la MRC de Montmagny entreprend elle aussi une démarche pour réaliser un PDZA.

Par ailleurs, dans le contexte du premier appel de projet du FARR et du fait que les projets déposés doivent être élaborés dans un esprit de collaboration entre les MRC de la région Chaudière-Appalaches, il est proposé que la MRC de Montmagny adhère au service provincial de L'ARTERRE. Celui-ci permettra à la MRC d'avoir accès à de nombreux services en lien avec le mandat de l'organisme, tel que la formation et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

l'accompagnement des agents de maillages, ainsi que d'avoir une visibilité provinciale.

- CONSIDÉRANT que L'ARTERRE, service provincial de jumelage et d'accompagnement des aspirants agriculteurs, des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers du Québec coordonné par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), prend le relais de la Banque de terres initiée par la MRC Brome-Missisquoi il y a quelques années;
- CONSIDÉRANT que L'ARTERRE intègre également le projet de Banque de fermes du Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) dédié à l'accompagnement au transfert de fermes non apparentées;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny entreprend une démarche de PDZA et que l'adhésion à une banque de terres est susceptible de faire partie des actions qui en découleront;
- CONSIDÉRANT qu'il est maintenant possible d'adhérer à la Banque de terres et à la Banque de fermes de L'ARTERRE;
- CONSIDÉRANT que le coût d'adhésion à la Banque de terres et à la Banque de fermes de L'ARTERRE pour l'année 2017-2018 est d'un montant de 4 924 \$ (taxes en sus);
- CONSIDÉRANT que l'entente de service provincial L'ARTERRE mis en place par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) est d'une durée de 3 ans;
- CONSIDÉRANT que l'adhésion au service provincial L'ARTERRE nécessite le recrutement d'un agent de maillage sur une base d'au moins 3 jours de travail par semaine pour la MRC de Montmagny, et ce, pour la première année de l'entente et que le partage d'un agent de maillage commun est possible entre des MRC;
- CONSIDÉRANT qu'un projet régional visant le déploiement du service provinciale L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches sera déposé via le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et que ce projet permettra l'embauche d'un agent de maillage pour la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que l'adhésion est conditionnelle au financement d'un projet régional visant le déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches via le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

2017-10-18

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : M. JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

D'ADHÉRER au service provincial L'ARTERRE conditionnellement au financement d'un projet régional visant le déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches via le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente de service provincial L'ARTERRE au nom de la MRC de Montmagny.

D'ACCEPTER les frais d'adhésion pour 2017-2018 au montant de 4 924 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ

5.13.7 MILIEUX HUMIDES

2017-10-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny est favorable au concept de mise en place d'un projet de réalisation d'un protocole d'identification des milieux humides pour l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches et à appuyer un organisme de bassin versant qui serait porteur du projet.

ADOPTÉ

5.13.8 PISTE CYCLABLE

2017-10-20

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny est favorable au concept de mise en place d'un lien cyclable Montmagny-Bellechasse en prolongement de la Véloroute de Bellechasse jusqu'à la Route 283 à Notre-Dame-du-Rosaire via le Parc linéaire Monk (sentiers partagés et/ou parallèles) et des chemins locaux et que la direction de la MRC est autorisée à déposer un projet dans le cadre du FARR et/ou à appuyer un organisme partenaire à le faire.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE MONTMAGNY RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 1500-7 SUR LES USAGES CONDITIONNELS - ZONE RBM-129

2017-10-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre à la Ville de Montmagny, un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers RCI en vigueur pour la modification de la réglementation d'urbanisme concernant l'amendement au règlement 1500-7 sur les usages conditionnels - Zone RbM-129 afin d'ajouter les usages « industries à nuisances élevées » et « industrie de transformation du bois » à la liste des usages autorisés et régis.

QUE cette résolution soit effective suite à une présentation de la modification réglementaire au Comité consultatif agricole et que celui-ci n'émette pas d'opposition à la modification.

ADOPTÉ

6.2 PADF (PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS)

6.2.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2016-2017

Adoption du rapport annuel du PADF à être envoyé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

- **CONSIDÉRANT** que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;
- **CONSIDÉRANT** qu'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;
- **CONSIDÉRANT** que ATTENDU QUE l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;
- **CONSIDÉRANT** que l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est également conditionnel à l'élaboration d'un rapport annuel et à l'adoption de ce rapport annuel par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;
- **CONSIDÉRANT** que le Rapport annuel 2016-2017 a été déposé au Conseil des maires de la MRC de Montmagny le 10 octobre 2017;

2017-10-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le Rapport annuel 2016-2017 élaboré dans le cadre de la deuxième



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

année du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

ADOPTÉ

6.2.2 PROJETS

- ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- ATTENDU QUE le MFFP a accordé des montants dans le cadre du PADF, entre autres pour réaliser des interventions ciblées dans la région de Chaudière-Appalaches;
- ATTENDU QUE la MRC de Montmagny, délégataire de gestion du PADF pour la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- ATTENDU QUE, dans le cadre du PADF, des propositions de projets (décrites à l'Annexe I de cette résolution) ont été déposées à la MRC de Montmagny,
- ATTENDU QUE ces propositions de projets répondent aux critères du PADF et qu'elles ont été jugées admissibles par le MFFP;

2017-10-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour chaque projet décrit à l'Annexe I de cette résolution, les montants admissibles à une subvention soient défrayés par la MRC et réclamés au PADF.

QUE Madame Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC, soit autorisée à signer les protocoles d'ententes de financement avec les promoteurs dont les propositions de projets sont décrites à l'Annexe I de cette résolution.

ADOPTÉ

6.2.3 PAFIO (Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel)

2017-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, dans le cadre de la consultation des PAFIO, réitère ses préoccupations en matière de planification forestière :

1. Maintien de la protection des territoires proposés comme vieux témoins écologiques, notamment



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ceux situés dans les parcs régionaux pour leur vocation tant écologique que touristique;

2. Protection des paysages et de la qualité des infrastructures récréatives dans le Parc des Appalaches, notamment par l'application des bandes de protection demandées en bordure des sentiers, des principaux chemins d'accès au Parc et des principaux cours d'eau et lacs;
3. Information des responsables des opérations forestières de l'obligation de prendre entente avec la MRC pour s'assurer de la mise en oeuvre de mesures de cohabitation adaptées au terrain dans le Parc des Appalaches.

ADOPTÉ

6.3 PROJETS RÉGIONAUX

Aucun sujet discuté.

6.4 PDZA (PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE)

La MRC a été informée de l'acceptation de la demande de financement pour la réalisation d'un PDZA sur son territoire.

Trois MRC de Chaudière-Appalaches ont été choisies dans ce dernier appel de projet (Bellechasse, Etchemins et Montmagny).

Le financement proposé est de 40 000 \$ sur un budget de 100 000 \$. Le FDT (Pacte rural régional) et les ressources humaines de la MRC peuvent être comptabilisés pour la participation du milieu.

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE SEPTEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No	Montant	Fournisseur
C1700569	148.00	Fonds de l'information
C1700570	245.06	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1700571	767.69	Bureautique Côte-Sud enr.
C1700572	41.39	Bernier imprimeurs inc.
C1700573	1 833.43	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1700574	29.57	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1700575	3 591.72	Ministre des finances du Québec
C1700576	3 045.95	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1700577	474.28	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1700578	161.52	Léonard Chabot inc. – La Clef de sol
C1700579	235.70	Centre de plein air Ste-Apolline
C1700580	142.85	Éditions Yvon Blais

2017-10-25



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

C1700581	2 586.07	IDC informatique
C1700582	81 287.33	Campor environnement
C1700583	722.04	Sara-Tech
C1700584	804.25	Service d'entretien Pascal et Patrick
C1700585	192.58	Multi-services Montmagny-L'Islet
C1700586	109.23	L'Écho de St-François
C1700587	5 294.07	L'Immobilière
C1700588	960.00	Bernier, Danielle
C1700589	747.34	Regroupement Québec Oiseaux
C1700590	100.00	Comité de gestion La Salle
C1700591	331.02	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1700592	654.16	Ville de Montmagny
C1700593	251.51	IDC informatique
C1700594	44.86	Coop de services à domicile
C1700595	2 058.37	Croisières AML inc.
C1700596	300.00	Fournier, Roger
C1700597	98.49	Services de café Van Houtte inc.
C1700598	2 935.31	Centre d'entraide familiale de la MRC de Mty
C1700599	651.22	Bureautique Côte-Sud enr.
C1700600	628.92	Journal l'Oie blanche
C1700601	2 554.74	Bernier imprimeurs inc.
C1700602	500.00	Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Mty
C1700603	150.00	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1700604	332.28	COMBEQ
C1700605	150.00	Association des directeurs généraux des MRC
C1700606	525.00	Ville de Montmagny
C1700607	708.96	MRC de Bellechasse
C1700608	325.00	Conseil de la culture régionale
C1700609	74.79	Michel Proulx – Télus
C1700610	2 615.68	Campor environnement
C1700611	423.11	MDM publicité
C1700612	3 782.68	L'Immobilière
C1700613	319.15	Croisières AML inc.
C1700614	3 276.79	Aquasphera conseil inc.
C1700615	31.45	Jacques Caron inc.
C1700616	11 566.00	Programme RénoRégion
C1700617	629.22	Bureautique Côte-Sud enr.
C1700618	2 506.45	Journal l'Oie blanche
C1700619	27.50	Montmagny Air Service inc.
C1700620	212.00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1700621	349.72	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1700622	332.28	COMBEQ
C1700623	229.95	Tourisme Chaudière-Appalaches
C1700624	778.38	Impression Rive-Sud
C1700625	250.00	Conseil de la culture régional
C1700626	42.49	Bistro Lafontaine
C1700627	200.00	Centre d'entraide familiale de la MRC de Mty
C1700628	74.79	Michel Proulx – Télus
C1700629	1 994.36	Gestion USD inc.
C1700630	57 830.13	Campor environnement
C1700631	155.05	MDM publicité
C1700632	1 146.70	Croisières AML inc.
C1700633	170.85	Les Vergers du Cap
C1700634	180.00	Belley, Yanick
C1700635	477.60	Sénécal, André
C1700636	582.00	Bernier, Danielle
C1700637	96.00	Côté, Alain
C1700638	84.98	Services de café Van Houtte inc.
C1700639	150.00	MRC des Appalaches
C1700640	12 000.00	Programme RénoRégion
C1700641	7 906.00	Programme RénoRégion

SOUS-TOTAL 227 216.31 \$

L1700185	737.91	Télus Québec
L1700186	36.05	Télus Mobilité
L1700187	3 915.52	Hydro-Québec



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

L1700188	7 925.45	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
L1700189	1 517.88	Hydro-Québec
L1700190	14 173.88	Revenu Canada
L1700191	38 604.75	Ministre du revenu du Québec
L1700192	1 594.90	Desjardins sécurité financière
L1700193	556.75	TéluS Mobilité
L1700194	5 559.90	Industrielle-Alliance assurance
L1700195	133.92	Groupe Négotel inc.
L1700196	1 107.60	Revenu Canada
L1700197	86.34	TéluS Québec
L1700198	214.84	TéluS Québec
L1700199	37.89	Cogeco câble Québec
L1700201	772.93	TéluS Québec
L1700202	33.53	TéluS Mobilité
L1700203	227.30	Hydro-Québec
L1700204	574.88	Postalia Canada inc.

SOUS-TOTAL 77 898.40 \$

P1700073	1 098.38	Cytech Corbin
P1700074	24.00	Distribution Vithemon
P1700075	2 897.37	Gestion Transicio
P1700076	145.06	Québec linge, service d'uniformes
P1700077	4 095.11	Cytech Corbin
P1700078	20 246.02	Les Concassés du Cap inc.
P1700079	726.52	Laurentide Re/Sources inc.
P1700080	30.00	Distribution Vithemon
P1700081	5 173.88	Gestion Transicio
P1700082	315.00	Parc régional des Appalaches
P1700083	133.04	Interconnexions LD
P1700084	6 006.77	Transport collectif de la MRC de Mty
P1700085	102.47	Québec linge, service d'uniformes
P1700086	20 506.31	Les Concassés du Cap inc.
P1700087	30.00	Distribution Vithemon
P1700088	3 449.25	Gestion Transicio
P1700089	42.59	Québec linge, service d'uniformes
P1700090	878.23	Laurentide Re/Sources inc.
P1700091	151.23	Cytech Corbin
P1700092	18.00	Distribution Vithemon
P1700093	595.96	Cytech Corbin
P1700094	42.00	Distribution Vithemon

SOUS-TOTAL 66 707.19 \$

TOTAL 371 821.90 \$

QUE la liste des comptes à payer de septembre 2017 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 371 821.90 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES

Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil pour information.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

8.3 PROJETS ET AFFECTATION DE SURPLUS

- CONSIDÉRANT que la MRC termine la modernisation des rôles d'évaluation en 2017;
- CONSIDÉRANT également que la réforme cadastrale a dû être intégrée pour Sainte-Apolline-de-Patton, Cap-Saint-Ignace (partie restante), Notre-Dame-du-Rosaire et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et que depuis les débuts, la MRC finance ces projets via le fonds de roulement sur 5 ans;
- CONSIDÉRANT qu'il y a eu des mandats pour un total de 18 508.50 \$ qui doivent être financés par le fonds de roulement;

2017-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny finance les travaux d'intégration de la réforme cadastrale et des travaux restants de la modernisation via le FDR pour une somme de 18 508.50 \$ pour une période de 5 ans.

Pour le futur, il reste les quatre municipalités au sud du territoire à être rénovées. Le mandat aurait été donné par le MRN.

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-10-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21 h 25.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.